

Renforcer le développement d'interventions collectives par le DAEP

Le présent document a été élaboré par l'équipe du DAEP qui rassemble :

- du personnel éducatif et social,
- des enseignants de l'Éducation nationale,
- des psychologues,
- une équipe d'encadrement.

Il a fait l'objet d'un travail conjoint avec les services de l'Éducation nationale à l'occasion d'une évaluation du Dispositif cinq ans après sa mise en place.

Il convient en préambule de rappeler que lors de la mise en place du DAEP en 2019, son objet était d'apporter un appui aux équipes éducatives en relation avec des situations individuelles de jeunes relevant de conduites dites « instables ».

Mais alors que ce dispositif a progressivement pris sa place parmi les outils de l'Éducation nationale au service de l'école inclusive, est apparue la nécessité de réfléchir à l'émergence d'une nouvelle approche complémentaire.

Cette dernière ne serait plus exclusivement axée sur des interventions en lien avec une situation particulière mais pourrait s'élargir à des actions de portée générale dans une approche plus collective.

La présente note ouvre donc des pistes de travail dans ce sens.

Au-delà de la direction académique cette nouvelle approche sera par ailleurs nécessairement menée en concertation avec les parties prenantes de terrain (chef d'établissement, IEN, RASED, conseillers pédagogiques).

Pour préparer ce travail, le DAEP s'est attaché à ce stade à faire une synthèse entre :

- Les pratiques développées sur le terrain par le Dispositif qui s'apparentent déjà à une approche collective et qui seront renforcées,
- Et les axes stratégiques développés par l'Éducation nationale dans le cadre de la « *démarche d'amélioration du climat scolaire* » notamment au titre de quatre de ses axes de réflexion spécifiques dédiés à :
 - *La justice en milieu scolaire ;*
 - *La coéducation ;*
 - *Les pratiques partenariales ;*
 - *La culture empathique et les compétences psycho-sociales.*

Il est enfin précisé que ces temps d'intervention seront programmés prioritairement en début d'année scolaire qui correspond à une période de moindre sollicitation du DAEP pour des situations individuelles ou à partir de la fin du 2^{ème} trimestre de l'année civile pour préparer la rentrée suivante.

Les thèmes proposés pour cette réflexion seront les suivants :

1/ La justice en milieu scolaire

Ce thème permet notamment de travailler sur l'inclusion qui invite les adultes à revisiter les règles de vie de l'école, ou leurs réactions individuelles lorsque la situation de handicap vient heurter leur quotidien.

Il s'agit par exemple de réfléchir ensemble pour :

- Relire le règlement intérieur pour l'adapter aux réalités des élèves à conduite instable ;
- Favoriser la médiation pour prévenir les conflits ;

- Clarifier les règles implicites ou explicites ;
- Elaborer sur les notions de justice et d'injustice pour les jeunes.

Ce travail a par exemple déjà été initié dans certaines écoles où avec le DAEP l'équipe éducative a participé à un travail de réécriture du règlement intérieur. Il s'agissait de le rendre plus accessible en établissant un consensus entre les attendus de l'institution et la prise en compte de la réalité de certains élèves (capacité de comprendre ou appliquer le règlement).

Ce travail d'adaptation a notamment permis de formaliser ce qui était parfois défini comme des règles implicites mais qui n'étaient pas nécessairement compréhensibles ou bien en phase avec la réalité de certains élèves.

Le DAEP accompagne l'école dans un processus de réflexion au-delà de l'écrit, dans un contexte local en fonction des lieux, des personnes et d'une histoire. La méthodologie de travail est donc élaborée localement et conjointement avec l'équipe pédagogique.

Enfin les notions de justice et d'injustice impactent particulièrement les enfants présentant des troubles du comportement souvent très sensibles à cette question car ces troubles ne génèrent par nature que peu d'empathie de la part des tiers et même bien souvent du rejet (contrairement à d'autres handicaps, notamment ceux qui sont visibles).

Il s'agira dans ce cadre de réfléchir à la meilleure approche pour :

- Repositionner les jeunes au comportement perturbateur dans leur environnement face à ce sentiment d'injustice ;
- Repositionner l'enseignant qui lui aussi peut ressentir difficilement la présence de ces jeunes (pourquoi sont-ils scolarisés à l'école et pas ailleurs ?) ;
- Repositionner les autres jeunes et les parents dans cette situation qui peut générer des tensions.

Le DAEP accompagne la restauration d'une réponse adaptée à chacun et propose des temps d'échanges, de médiation, avec les enseignants autour de situations réelles ou théoriques qui peuvent être vécues comme injustes par les parties prenantes.

2/ La coéducation

La coéducation, c'est l'attention portée à l'accueil et à la parole des parents.

L'enjeu pour le DAEP est d'encourager l'implication des parents dans la scolarité de l'enfant, ce lien devant être particulièrement développé en direction des parents éloignés de l'école (ou dont les relations doivent être améliorées avec cette dernière).

Le DAEP « fait médiation » entre l'établissement scolaire et les parents : faire que chaque partie prenante s'entende, s'écoute et se rejoigne sur des points de consensus favorisant l'établissement d'une communication adaptée :

- A travers des temps de rencontre en amenant la réalité des parents d'enfants perturbateurs dans l'école (prendre connaissance du contexte et du point de vue de chacun). Le Dispositif peut être un « agent de circulation de la parole », se situer au-delà des seuls faits en les recontextualisant pour faire enseignement.
Il s'agit notamment de favoriser le dialogue entre les différents lieux de vie des enfants en clarifiant ce qui est considéré par certaines des parties prenantes comme des « évidences » alors qu'elles ne sont pas partagées par les autres. Il faut sortir de l'implicite pour éviter les malentendus.
- En illustrant le propos par des situations anonymisées en se distançant du registre émotionnel pour amener un positionnement permettant la co-construction entre les compétences et les besoins de chacun. Il s'agit de restaurer une position adaptée à chacune des parties (et a contrario de ne pas disqualifier une partie jugée comme non légitime).

Ce travail permet notamment d'anticiper des situations de gestion de crise liées à la présence de ces jeunes en définissant clairement des règles de fonctionnement entre les parties prenantes (jeunes, parents, direction...) : qui interpelle qui ? à quel moment ? pour faire quoi ?

Ces temps d'échange sont par nature menés en lien avec le RASED et les conseillers pédagogiques sur la thématique des conduites instables.

Les thématiques suivantes pourront pas exemple être élaborées :

- Renforcer la communication entre l'école et les parents ;
- Participer à des rencontres parents/équipes éducatives facilitant le dialogue ;
- Anticiper les conflits en clarifiant les besoins et contraintes des parties prenantes (enseignants, parents, élèves) ;
- Connaître les enjeux de l'approche systémique.

3/ Les pratiques partenariales

Le Ministère de l'Education Nationale met en avant le nécessaire développement de ces partenariats, notamment pour :

- *Prendre en compte la situation des élèves à besoin particuliers (handicap, santé, allophones...) qui nécessite un partenariat avec des services extérieurs qu'il convient d'organiser dans l'intérêt de l'élève. Les personnels sociaux et de santé constituent des ressources et des relais pour contacter les services extérieurs ou orienter les parents vers les partenaires compétents.*
- *Inscrire les actions des intervenants extérieurs (collectivités territoriales, associations...) en complément de celles des enseignants et en cohérence avec les apprentissages, le projet d'école et d'établissement.*

La collaboration avec l'association TREMÄ à travers ses différents dispositifs dédiés aux jeunes en situation de handicap et notamment le DAEP répond à cet objectif. Pour autant, dans le cadre des sujets concernant le DAEP au titre des enfants dit à « conduite instable », la connaissance et le renforcement de ces partenariats seraient bénéfiques.

En fonction des situations, notamment en lien avec le RASED, le service social en faveur des élèves, les conseillers techniques en faveur des élèves, la vie scolaire et la médecine scolaire ce travail sera amené à être renforcé avec :

- Des intervenants para médicaux libéraux (psychologue, psychomotricien...).
- Des services sociaux (délégation territoriale du Conseil départemental, ...).
- L'Aide Sociale à l'Enfance.
- La pédopsychiatrie.
- La justice (dont les mesures de placements, la PJJ).
- D'une façon générale les acteurs qui peuvent graviter autour de thématiques concernant des jeunes « perturbateurs ».

Mais le préalable au renforcement de ces liens est la connaissance de ces partenaires et de leurs interactions. L'équipe du DAEP, habituée à travailler avec ces interlocuteurs peut utilement présenter leurs périmètres d'intervention et leurs modalités de saisine.

Les thématiques suivantes pourront pas exemple être élaborées :

- Identifier les partenaires et structurer leurs interventions autour du jeune en conduite instable.
- Renforcer les collaborations avec les services sociaux, médicaux, éducatifs, judiciaires.
- Favoriser la coordination entre les différents acteurs éducatifs.

4/ La culture empathique et les compétences psycho-sociales

Ce sujet répond au besoin d'amélioration du « climat de classe » et doit permettre de favoriser l'accueil d'un élève à besoins particuliers.

Plusieurs niveaux d'interventions sont envisageables pour travailler ce thème : enseignants/ enfants, enseignants/ familles, enfants/enfants.

Ces actions sont réalisées sur plusieurs séances en co-intervention. Elles visent notamment à :

- Regarder autrement les difficultés des enfants et aussi connaître leur souffrance.

- Développer l'auto-empathie, l'indulgence.
- Comprendre le fait que les enfants sont en développement, qu'ils n'ont pas les acquis des adultes.
- Rejoindre les familles dans leur vécu avec l'école (jugement, dévalorisation).
- Sensibiliser sur le handicap, la différence.

Pour approprier cette approche, il convient de travailler les règles de l'école autrement que par l'affichage de l'interdit avec la nécessité de « faire apprendre » de manière circulaire et moins descendante, en présence d'un tiers (le DAEP, l'enseignant qui peut observer sa classe) :

Ce travail peut aussi concerner les émotions à travers un atelier, utilisant par exemple les outils de la communication non violente.

A ce titre :

- Le DAEP peut contribuer à faire vivre une culture pluridisciplinaire inspirée par celle du secteur médico-social.
- Le DAEP peut, lors de ces séances, occuper la posture d'un « tiers » en lien avec l'enseignant qui le plus souvent incarne la posture d'autorité.

Dans ce cadre, le DAEP peut mettre en œuvre des outils de régulation du groupe (« message clair », confection de blasons collectifs...) et contribuer à :

- Faire vivre des compétences empathiques et psycho-sociales.
- Familiariser les élèves avec les changements de rôles et de perspectives.
- Apprendre à dire non (consentement).
- Le DAEP peut également faire vivre des « café philo » en co-intervention notamment avec le RASED ou l'infirmière scolaire. Le positionnement de ce binôme comme co-animateur de la séance permet à l'enseignement d'être un observateur.

Exemple de thème : « Qu'est-ce que grandir ? » - « Qu'est-ce que punir ? »

Les thématiques suivantes pourront par exemple être élaborées :

- Sensibiliser aux émotions et au respect de l'autre,
- Développer des outils pédagogiques pour favoriser l'auto-empathie,
- Développer des outils de régulation de la violence.

5) Les méthodes d'intervention du DAEP :

Elles sont basées sur les principes suivants :

- Réflexions communes autour des demandes et attentes des équipes pédagogiques.
- Exploration et mobilisation des ressources de l'école.
- Co-construction des projets avec les parties prenantes (secteur médico-social, école, jeunes, parents...)
- Bilan et évaluation des actions menées.

Par nature, le DAEP n'intervient jamais en position « haute ». Il est au service et aux côtés des équipes pédagogiques pour faire un pas de côté et tenter de faire évoluer les solutions complexes.